



# ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA  
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

## COURSE EN SOLIDAIRE



Date limite de dépôt des dossiers : le 15 septembre 2004.

Informations complémentaires sur le site :

<http://www.course-solidaire.com>

### Contacts :

Mutualité de la Réunion :  
0262 94 77 12

CRES-Réunion :  
0262 21 50 60

**RENSEIGNEMENTS  
ET  
ADHÉSIONS**



02/62/21/50/60

## LA 1<sup>ÈRE</sup> UNIVERSITÉ POPULAIRE DES ASSOCIATIONS DE LA RÉUNION EN PRÉPARATION

Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, élus et bénévoles associatifs, rendez-vous le **samedi 4 Septembre 2004 de 9H à 13H**, au Centre de l'Image du Port afin de préparer la première Université Populaire des Associations de la Réunion.



Plusieurs organisations ont déjà participé aux premiers travaux de cette manifestation : l'AREP, la FEDAR, l'APR, PASREL, la FOL, la CRES, la MDA du Port, Pass'Port, les Francas, les CEMEA, ATTAC, l'ARCV, FAR-FAR... **Alors, rejoignez-nous!**

Cette Université se veut avant tout comme un espace de débat et de réflexion. L'objectif est de permettre aux acteurs du monde associatif d'échanger sur leurs pratiques et d'aborder des problématiques concernant la société réunionnaise.

Il s'agira également d'un espace d'exposi-

tion pour valoriser la richesse, la qualité et le caractère innovant des productions et créations du monde associatif.

Cette première manifestation se déroulera lors de la prochaine Université de la Communication de l'Océan Indien (UCOI) en 2005.

Dans cette perspective, les thèmes de réflexion de l'Université doivent être proposés aux organisateurs de l'UCOI. Au cours de précédentes rencontres, quatre thématiques se sont dégagées :

- 1905 - 2005, centième anniversaire de la loi sur la laïcité ;
- Jeunesse et Vie associative ;
- Associations et rôles économique, social et culturel ;
- Association et communication : comment se faire connaître ?

Nous vous proposons donc au cours de cette matinée du 4 septembre prochain de venir débattre sur ces questions et de réfléchir ensemble sur les contours, objectifs et missions de cette première Université Populaire des Associations de la Réunion.

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur notre site Internet :

[www.cres-reunion.com](http://www.cres-reunion.com) (rubrique Actualités)

**Contact :** M. Frédéric ANNETTE  
Tél. : 0262.21.50.60

## PROGRAMME DE LA MATINÉE

- **9H00** : Présentation des objectifs de l'Université Populaire des Associations.
- **9H10** : Débat.
- **9H30** : Introduction de la première thématique « 1905 - 2005, centième anniversaire de la loi sur la laïcité », présentée par Patricia Boyer de la FOL.
- **9H45** : Débat.
- **10H00** : Introduction de la deuxième thématique « Jeunesse et Vie associative », présentée par Pascal Mariamal de la Maison des Associations du Port et par Katia Babin de la CRES.
- **10H45** : Débat.
- **11H00** : Introduction de la troisième théma-

tique « Associations et rôles économique, social et culturel », présentée par Yves Zoogones de l'AREP.

- **11H15** : Débat.
- **11H30** : Introduction de la dernière thématique « Association et communication : Comment se faire connaître ? », présentée par Roger Ramchetty d'ECI.
- **11H45** : Débat.
- **12H00** : Adoption des problématiques prioritaires à proposer aux organisateurs de l'UCOI.  
Définition des modalités de préparation de la première Université Populaire des Associations de La Réunion.
- **13H00** : Fin de la matinée.



## LE COIN DU NET

<http://www.liaisons-sociales.com>

Pour suivre toute l'actualité sur le droit social...

<http://www.finansol.org/>

Epargnants ou porteurs de projets solidaires, venez découvrir le portail des finances solidaires.

CHAMBRE RÉGIONALE  
DE  
L'ÉCONOMIE SOCIALE  
DE  
LA RÉUNION

c/o Maison de l'Economie Sociale  
30 bis, rue de la Source  
97400 SAINT-DENIS

Téléphone  
02 62 21 50 60

Télécopie  
02 62 21 50 61

Messagerie  
[contact@cres-reunion.com](mailto:contact@cres-reunion.com)

Avec la participation de :



Direction du Travail,  
de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
de la Réunion



### LE DIRECTEUR SALARIÉ

Pour assurer l'ensemble des tâches administratives, un directeur salarié peut être recruté pour gérer l'association et mettre en oeuvre la politique définie par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration. Celui-ci ne doit pas, pour autant, devenir un dirigeant de fait (comme par exemple fixer la politique générale à la place des membres du Conseil d'Administration), ce qui entraînerait par ailleurs des conséquences fiscales importantes.

Afin d'éviter toute confusion, la fonction du directeur devra être clairement définie dans le contrat de travail et le règlement intérieur, s'il existe. Le directeur devra notamment rendre compte de son activité devant les dirigeants élus de l'association.

<http://www.finances.gouv.fr/minefi/acces/associations/index.htm>

## LE GROUPE CHÈQUE DÉJEUNER, UN EXEMPLE DE COOPÉRATIVE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



Créé en 1964, dès l'introduction du titre restaurant en France, Chèque Déjeuner fonde son originalité sur sa structure coopérative : **mise en commun des moyens pour être plus fort ensemble, fonctionnement démocratique, accession à la responsabilité et à l'initiative économique entre autres.**

L'ensemble des hommes et des femmes qui travaillent chez Chèque Déjeuner sont « sociétaires » selon le principe « une personne égale une voix ». Le choix de Chèque Déjeuner d'adopter dès sa création le statut de coopérative, symbolise son engagement pour des valeurs sociales et humaines, de proximité et de liberté pour chacun.

Il n'est donc pas étonnant que toute l'Economie Sociale et Solidaire, les organisations syndicales, les associations et les comités d'entreprise se soient naturellement retrouvés dans ces valeurs pour, ensemble, s'efforcer de trouver des solutions aux demandes des entreprises, collectivités et salariés, que ce soit dans le domaine du Chèque Déjeuner qui a marqué le début de la coopérative ou d'autres services du Groupe comme par exemple le Chèque Domicile, le Chèque Cadhoc, le Chèque Lire, le Chèque Disque, le Chèque Culture...



### Un métier, une vocation :

L'émission de chèques à caractère social ou culturel est le métier d'origine du Groupe Chèque Déjeuner. L'entreprise bénéficie d'une expertise depuis plus de 40 ans. L'édition de titres à valeur monétaire implique le respect de conditions de sécurité optimale. Infalsifiables à l'image des billets de banque, les chèques sont entièrement sécurisés. La chaîne de production, le réseau commercial sur toute la France, les prestations associées ainsi que le SAV ont obtenu la certification ISO 9001 version 2000. Tous les salariés s'impliquent pour optimiser en permanence les « process ».



### Un marché conséquent :

Aujourd'hui, le groupe Chèque Déjeuner c'est 376 millions de chèques et 10 millions d'utilisateurs en France et à l'internationale.

Avec 282 salariés/sociétaires, le Chèque Déjeuner permet à 1,8 millions de salariés de déjeuner quotidiennement.

**Contact :** Corinne DEDEINE

Tél. : 03.20 54 01 65

Fax : 03 20 30 85 41

Courriel: [Nordest@chequedejeuner.fr](mailto:Nordest@chequedejeuner.fr)

Sites internet :

[www.chequedejeuner.fr](http://www.chequedejeuner.fr)

